

**Attorney General**  
McMurtry-Scott Building  
720 Bay Street  
11th Floor  
Toronto ON M7A 2S9  
Tel: 416-326-4000  
Fax: 416-326-4007

**Procureur général**  
Édifce McMurtry-Scott  
720, rue Bay  
11<sup>e</sup> étage  
Toronto ON M7A 2S9  
Tél.: 416-326-4000  
Télec.: 416-326-4007



---

Notre référence : M-2020-11430

Le 1<sup>er</sup> octobre 2020

M. Charles Harnick  
Président du conseil d'administration  
Aide juridique Ontario

Courriel : [harnicc@lao.on.ca](mailto:harnicc@lao.on.ca)

M. David Field  
Président-directeur général  
Aide juridique Ontario

Courriel : [fieldd@lao.on.ca](mailto:fieldd@lao.on.ca)

Messieurs,

Au moment où vous commencez la planification de l'exercice 2021-2022, j'ai le plaisir de vous adresser la présente lettre, en vos qualités de président du conseil d'administration et de président et chef de la direction d'Aide juridique Ontario (AJO), pour vous communiquer les attentes et l'orientation concernant AJO pour l'année à venir. Conformément aux exigences de la *Directive concernant les organismes et les nominations*, la présente lettre énonce mes attentes à l'égard d'AJO pour l'exercice 2021-2022.

Les organismes ontariens régis par un conseil d'administration sont des partenaires essentiels pour la prestation de services de grande qualité à la population ontarienne. Le travail que vous-mêmes et vos collègues membres du conseil d'administration entreprenez pour établir les buts, les objectifs et l'orientation stratégique d'AJO assure l'accès à la justice pour les Ontariennes et Ontariens à faible revenu.

Je comprends qu'il s'agit d'une période difficile pour les Ontariennes et Ontariens, en particulier les personnes vulnérables, dont bon nombre se tournent vers AJO pour obtenir de l'aide pour régler leurs problèmes juridiques cruciaux. L'année à venir continuera d'être difficile alors que nous travaillons à une réouverture graduelle de la province. C'est pourquoi il est essentiel qu'AJO se concentre sur la prestation des services d'aide juridique essentiels et de grande qualité auxquels les Ontariennes et Ontariens s'attendent et sur lesquels ils comptent, tout en respectant ses limites budgétaires. Au cours de cette période

de gestion financière responsable dans l'ensemble du gouvernement, je m'attends à ce qu'AJO continue de se conformer aux directives et aux politiques gouvernementales applicables et d'assurer la transparence et la responsabilisation en matière de rapports.

Je reconnais qu'à l'heure actuelle, l'accent est mis sur les répercussions immédiates de la pandémie de COVID-19; toutefois, il est également important qu'AJO aille de l'avant en prenant des initiatives clés. Le gouvernement continuera de se tourner vers AJO pour mettre en œuvre en temps opportun et de manière appropriée les exigences législatives actuelles de la Loi de 2020 sur les services d'aide juridique.

Il est important que l'orientation du conseil d'administration respecte les priorités du gouvernement, le mandat de votre organisme, les principales politiques et les directives. Je vous remercie tous les deux de votre désir de servir.

En tant que composantes du gouvernement de l'Ontario, les organismes se doivent d'agir dans le meilleur intérêt de la population ontarienne en étant efficaces et efficaces et en offrant aux contribuables l'optimisation des ressources. Cela comprend :

### **1. Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses**

- Fonctionner dans les limites des attributions de votre organisme
- Cerner et saisir les occasions de générer des revenus, d'adopter des pratiques novatrices et d'améliorer la viabilité des programmes
- Cerner et saisir les possibilités de gains d'efficacité et d'économies
- Se conformer aux orientations applicables relatives à la centralisation de la chaîne d'approvisionnement, aux mesures provisoires sur les biens immobiliers et aux critères d'emplacement des bureaux de l'organisme

### **2. Transparence et obligation de rendre compte**

- Respecter les directives et politiques gouvernementales pertinentes et rédiger des rapports dans le respect de la transparence et de l'obligation de rendre compte
- Se conformer aux exigences de la *Directive sur les organismes et les nominations* et donner suite aux constatations des vérifications, le cas échéant
- Déterminer les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour soutenir efficacement le conseil d'administration dans ses fonctions de gouvernance et de reddition de compte

### **3. Gestion des risques**

- Élaborer et mettre en œuvre un processus efficace pour la détermination, l'évaluation et l'atténuation des risques, y compris la planification et l'intervention face aux situations d'urgence, comme la pandémie de COVID-19

### **4. Gestion des effectifs**

- Optimiser la main-d'œuvre de votre organisme afin de permettre la réalisation efficace et efficiente des priorités gouvernementales, tout en améliorant les normes de service à la clientèle
- Rationaliser les fonctions administratives afin de garantir que toutes les ressources

disponibles soient réorientées vers les services de première ligne essentiels dont dépendent les Ontariennes et Ontariens

## **5. Collecte de données**

- Améliorer la façon dont l'organisme utilise les données dans la prise de décisions, l'échange d'information et la production de rapports, notamment en tirant parti des solutions de données disponibles ou nouvelles pour éclairer la production de rapports fondés sur les résultats et améliorer la prestation des services
- Soutenir la transparence et l'échange de données avec le ministère, s'il y a lieu
- Recueillir des données fondées sur la race afin de cerner le racisme systémique et de faire progresser l'équité raciale

## **6. Prestation numérique et service à la clientèle**

- Rechercher et mettre en œuvre des stratégies de numérisation ou de modernisation numérique pour la prestation de services en ligne et continuer de respecter et de dépasser les normes de service à la clientèle pendant la transition
- Utiliser une variété d'approches ou d'outils pour assurer la prestation de services dans toutes les situations, y compris pendant la pandémie de COVID-19

Outre ces priorités pangouvernementales, je m'attends à ce qu'AJO concentre ses efforts sur ce qui suit :

### **1. Réalisation de son mandat de base et modernisation**

- Offrir des services d'aide juridique de base, essentiels et de grande qualité, au moyen de certificats, d'avocats de service et de cliniques juridiques communautaires, afin de répondre aux besoins des clients de manière rentable et efficiente
- Examiner les programmes et les dépenses tous les mois afin de cerner les secteurs qui ne relèvent pas du mandat de base d'AJO et d'examiner les possibilités de réaliser des économies
- Moderniser les services d'aide juridique de base et simplifier les processus dans le secteur de l'aide juridique afin de réduire les doubles emplois, de réaliser des économies et des gains d'efficacité et d'élargir l'accès à la justice dans l'ensemble de la province

### **2. Gestion responsable et durable des fonds**

- Fournir des prévisions financières uniformes, complètes et mensuelles qui sont conformes aux pratiques de prévision de la FPO et sont présentées dans un format convenu par les deux organisations
- Prioriser les services et les activités essentiels qui relèvent du mandat de base d'AJO dans la gestion et la répartition des fonds
- Veiller à l'optimisation des ressources tout en offrant des services d'aide juridique efficaces, efficaces et de grande qualité
- Veiller à ce que les cliniques juridiques communautaires disposent d'un financement approprié et durable pour fournir des services essentiels en droit relatif à la pauvreté aux Ontariennes et Ontariens à faible revenu
- Trouver des approches novatrices pour générer des revenus afin de faire face au

caractère imprévisible et instable des revenus provenant de la Fondation du droit de l'Ontario

### 3. Engagement ouvert et transparent

- Élaborer une approche de consultation, en consultation avec mon ministère, qui comprend une mobilisation transparente et importante des principaux intervenants et partenaires, y compris les cliniques juridiques communautaires
- Partager des processus d'élaboration de politiques et de règles avec les intervenants pertinents dans le cadre du Projet de modernisation de l'aide juridique

### 1. Rapidité de la mise en œuvre des produits livrables

- Veiller à la mise en œuvre en temps opportun des produits livrables, y compris ceux liés au Projet de modernisation de l'aide juridique
- Entreprendre la gestion de projets et l'élaboration de règles nécessaires pour assurer la mise en œuvre en temps opportun de la *Loi de 2020 sur les services d'aide juridique* en 2021, en visant le deuxième trimestre de l'exercice 2021-2022 pour cette mise en œuvre.

Grâce à ces mesures, nous pouvons faire en sorte à ce qu'AJO continue de remplir son mandat de promotion de l'accès à la justice pour les Ontariennes et Ontariens à faible revenu.

Je vous remercie tous les deux, ainsi que vos collègues membres du conseil d'administration, de votre soutien continu et de vos précieuses contributions. Si l'un ou l'autre d'entre vous avez des questions ou préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec Mme Jane Mallen, sous-procureure générale adjointe, Division des politiques, par téléphone au 647 622-5147 ou par courriel à l'adresse suivante : [Jane.N.Mallen@ontario.ca](mailto:Jane.N.Mallen@ontario.ca).

Meilleures salutations,

Le procureur général,



Doug Downey